

## PHILATELIE ET NUMISMATIE AU MAROC

Par Khalid BENZIANE & Thierry SANCHEZ

A partir de 1956, les usagers de la Poste avaient l'habitude d'affranchir leur courrier avec des vignettes illustrées du portrait du souverain régnant. De 1976 à 1982, ce sont des monnaies anciennes qui figureront sur les timbres de la série d'usage courant. Nous ignorons les raisons qui ont présidé à ce changement. Nous n'avons pas trouvé, non plus, mention de la parution de cette série dans les B.O. Mais c'est la firme hispanique Fournier qui est mandatée pour l'impression de ces timbres.

La saga familiale débute en 1785 lorsque François Fournier, un maître imprimeur français décide de s'expatrier pour s'installer à Burgos. Mais c'est son petit-fils, Heraclio Fournier, qui initie réellement cette histoire. Celui-ci, doué pour le commerce et curieux pour les innovations, ouvre en 1870 à Vitoria un atelier et imprime des livres, des images pieuses et surtout des cartes à jouer. Entre 1875 et 1877, Heraclio Fournier s'adjoit les services d'un professeur de dessin et d'un peintre et fait de la fabrication des jeux de cartes son activité principale. En 1887, l'entreprise est florissante et déménage dans de nouveaux locaux ( c'est la façade de ce bâtiment qui apparaît encore de nos jours sur les jeux de cartes de la Casa Fournier ! ).



Cette firme imprime ses premières feuilles de vignettes en janvier 1937 durant la guerre civile espagnole ; des timbres fiscaux pour le compte de la Municipalité de Vitoria, alors que la Fabrique Nationale de Monnaies et Timbres ( F.N.M.T. ) est restée en zone républicaine. En juillet 1937, l'entreprise imprime ses premiers timbres-poste. Sans suite pour l'Espagne, après-guerre le Ministère des Postes passant ses commandes exclusivement à la F.N.M.T. L'imprimeur, dans l'obligation de prospecter des marchés à l'étranger reçoit ses premières commandes d'administrations postales étrangères ( Nicaragua, Pérou...) au milieu des années 50, puis son activité progresse au début des années 60 pour culminer au début des années 80 comptant même comme client l'administration postale des Nation-Unis. Mais la demande est insuffisante pour pérenniser l'activité de l'entreprise dans cette branche et celle ci est divisée en deux entités, Naipes pour les cartes à jouer et Artes graficas pour les autres domaines d'impression. En 1986, Artes graficas est mise en liquidation judiciaire. Sans repreneur, les presses ferment et les archives ( dont les archives philatéliques... ) sont dispersées. Naipes est rachetée par une multinationale américaine qui produit aujourd'hui 35% des cartes à jouer de la planète !

**ETUDE NUMISMATIQUE DES TIMBRES REPRESENTANT  
DES MONNAIES DU MAROC ENTRE 1976 ET 1981 :**



TYPE 1 : 0,05 dh (YT 756), 0,40 dh (YT 746), 0,40 dh (émis en carnet : YT 834) : monnaie en bronze coulé alaouite.  
Essai alaouite en bronze frappé sous le règne de Moulay Hassan 1<sup>er</sup> (1873 – 1895) dans l'atelier de Fès en AH (année de l'Hégire) 1301 (1883/84).

TYPE 2 : 0,05 dh (YT 769), 0,60 dh (YT 807) : monnaie en argent sâadienne.  
Mithqal sâadien pesant habituellement 26g (équivalent de 10 dirhams) en argent frappé à Marrakech en AH 1016 (1607) sous le règne de Zaydan al-Nasir (1603 – 1627). Ce Mithqal est une des rares monnaies marocaines portant une toghra de type ottoman.



TYPE 3: 0, 10 dh (YT 797), 0, 30 dh (YT 772): dinar almoravide.  
Dinar almoravide en or, frappé sous le règne de Youssef ibn Tachfin (1087- 1106).

TYPE 4 : 0,15 dh (YT770), 0,80 dh (YT 854 B) : dinar mérinide.  
Dinar mérinide en or



TYPE 5 : 0,15 dh (YT 757), 0,25 dh (YT 854 A), 0,50 dh (YT 747), 0,50 dh (émis en carnet : YT 885) : monnaie en argent alaouite.  
Mithqal alaouite pesant 29g (équivalent 10 dirhams) en argent frappé à Rabat en AH 1188 (1775) sous le règne de Muhammad III (1757 – 1790).

## Le Maghrebophila



TYPE 6 : 0,20 dh (YT 771), 3 dh (YT 854 C) : dinar almohade.

Dinar almohade en or.

TYPE 7 : 0,35 dh (YT 773), 0,75 dh (YT 798) : dirham idrisside.

Dirham en argent idrisside.



TYPE 8 : 0,35 dh (YT 758), 0,65 dh (YT 748) : dinar de type almohade.

Dinar en or anonyme de type almohade frappé à Ceuta au 13<sup>ème</sup> / 14<sup>ème</sup> siècle.

TYPE 9 : 0,70 dh (YT 774), 2,00 dh (YT 799) : bronze coulé alaouite.

Bronze coulé anonyme frappé du sceau de Salomon attribué au règne du sultan alaouite Soulayman (1792 – 1822).

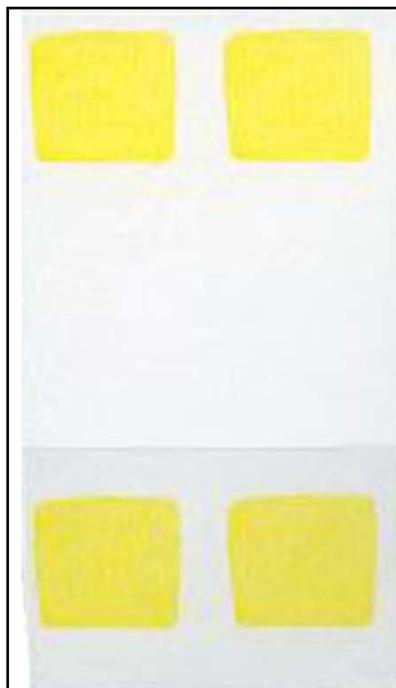


TYPE 10 : 1 dh (YT 749) : dirham almohade .

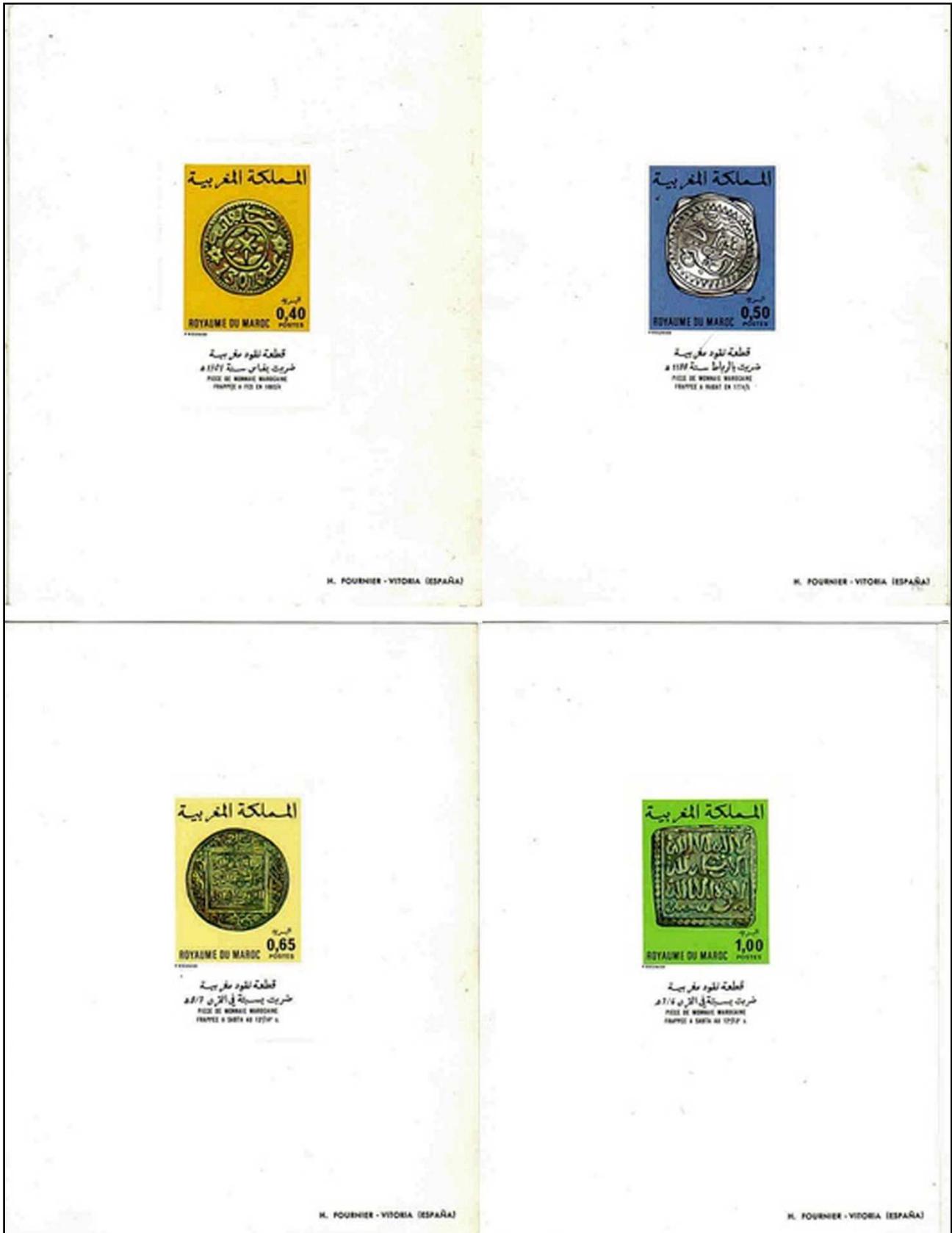
Dirham carré en argent almohade, anonyme, frappé à Ceuta au 12<sup>ème</sup> / 13<sup>ème</sup> siècle.

**L'émission du 26 janvier 1976 ( Y&T N° 746 à 749 ).**

Le tirage signalé par Cotter de 203 000 séries complètes ne s'entend que pour les timbres imprimés en décembre 1975. Ces timbres présentent de nombreuses nuances de teintes, conséquences de nombreux retirages.



**Epreuves d'atelier du 1 DH ( source Delcampe ).**



Epreuves de luxe des timbres émis le 20 janvier 1976.



FDC émise par la Poste marocaine.



Les timbres étaient disponibles en feuilles de 50 ou en feuillet de 5 paires têtes-bêches avec inscriptions dans les marges comme ci dessus.

**Les principaux usages au moment de l'émission**  
**( tarifs du 1er octobre 1975 ).**

**0,40 DH :** lettre de moins de 20 grammes dans le régime intérieur. En paire ( 0,80 DH ) lettre de 20 à 50 grammes dans le régime intérieur.

**0,50 DH :** imprimés jusqu'à 20 grammes dans le régime international.

**0,65 DH :** carte postale dans le régime international.

**1 DH :** lettre de moins de 20 grammes dans le régime international.

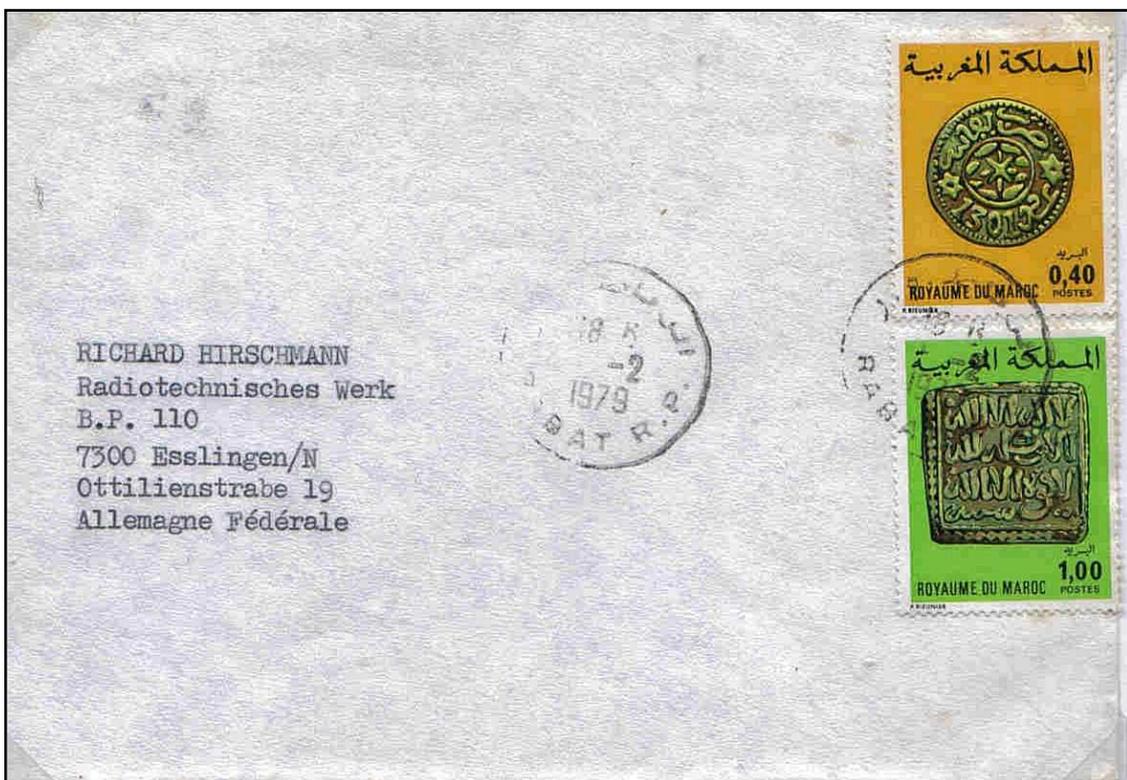


**Lettre de Casablanca-Takadom en date du 16/5/80. La lettre est adressée à Tripoli de Libye et elle est affranchie à 0,40 DH comme le serait un courrier intérieur ( pas de surtaxe avion pour l'Algérie, la Tunisie et la Libye pour les plis de moins de 20 grammes ).**

## Le Maghrebophila



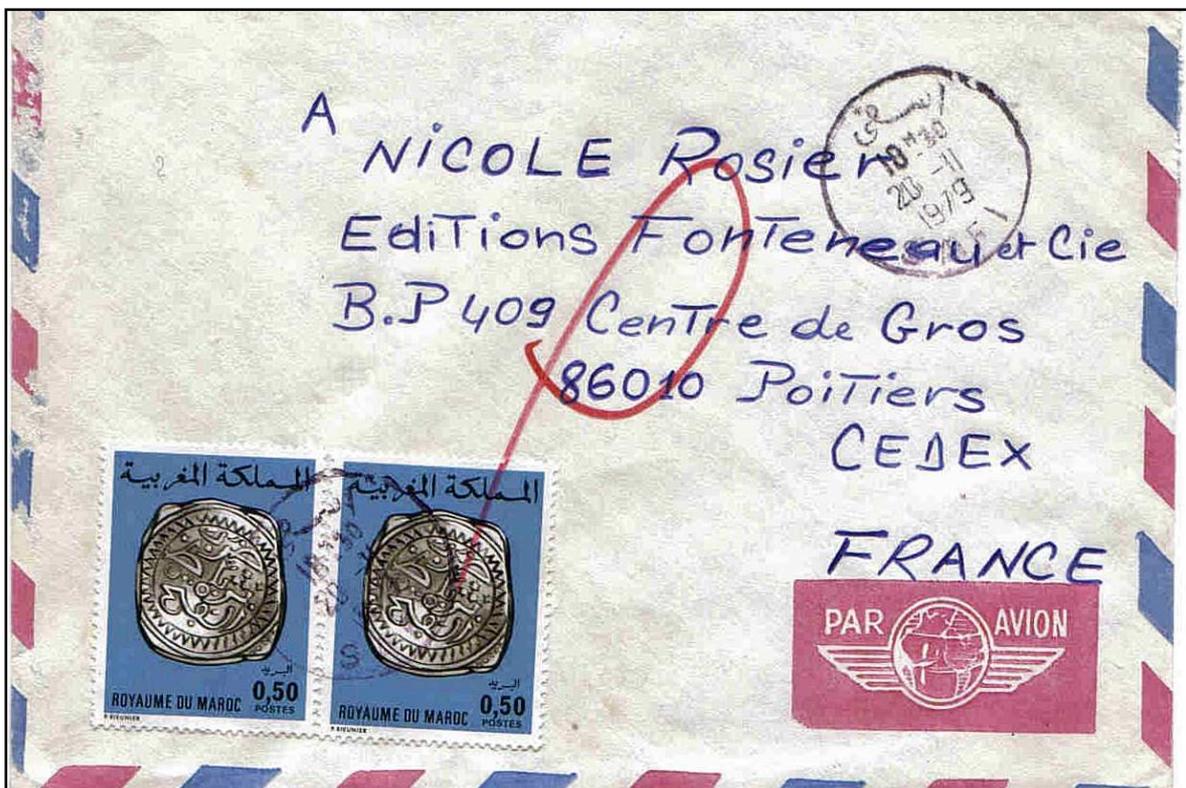
Lettre recommandée 3ème échelon par voie de surface de Mohammédia pour Paris du 23/2/1979  
affranchie à 2,80 DH ( 1,20 DH + 1,60 DH de taxe de recommandation ).



Lettre 1er échelon Avion ( non mentionné ! ) de Rabat pour l'Allemagne du 1er février 1979  
affranchie à 1,40 DH ( 1 DH + 0,40 DH de surtaxe avion par 20 grammes ).

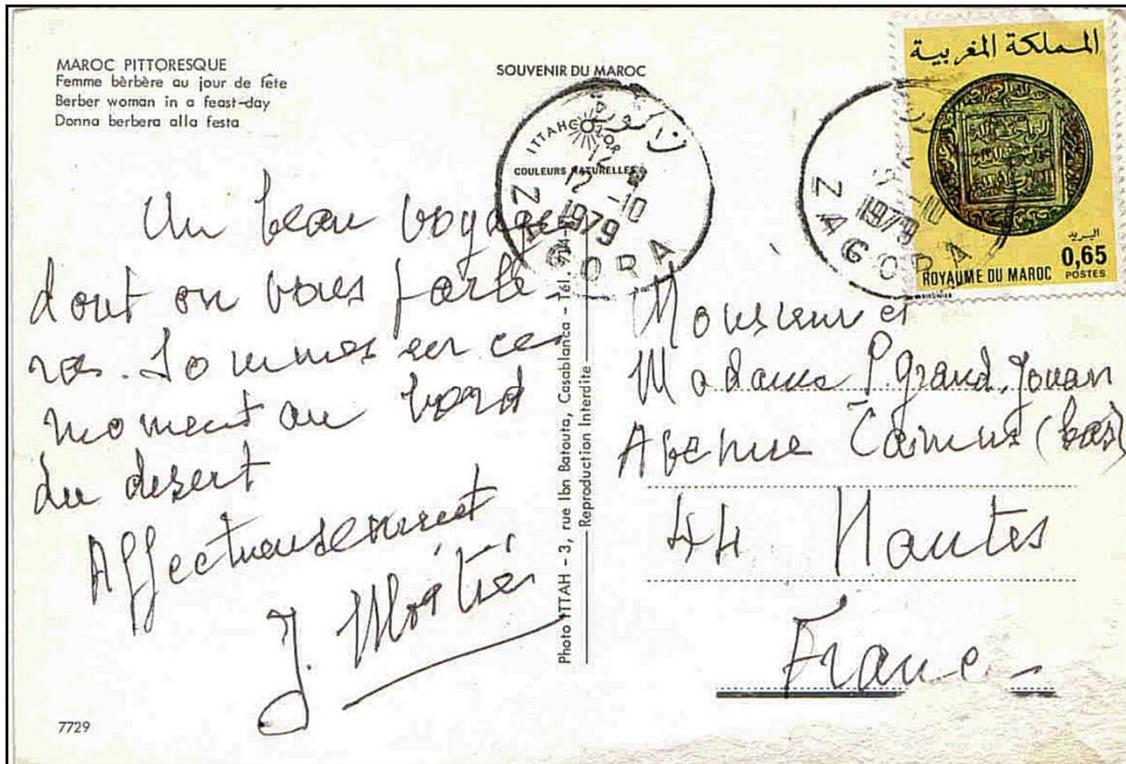


Lettre Expres 1er échelon de Casablanca-Centre de tri pour Paris affranchie à 3,40 DH ( 1 DH + 2,40 DH de taxe Expres ).

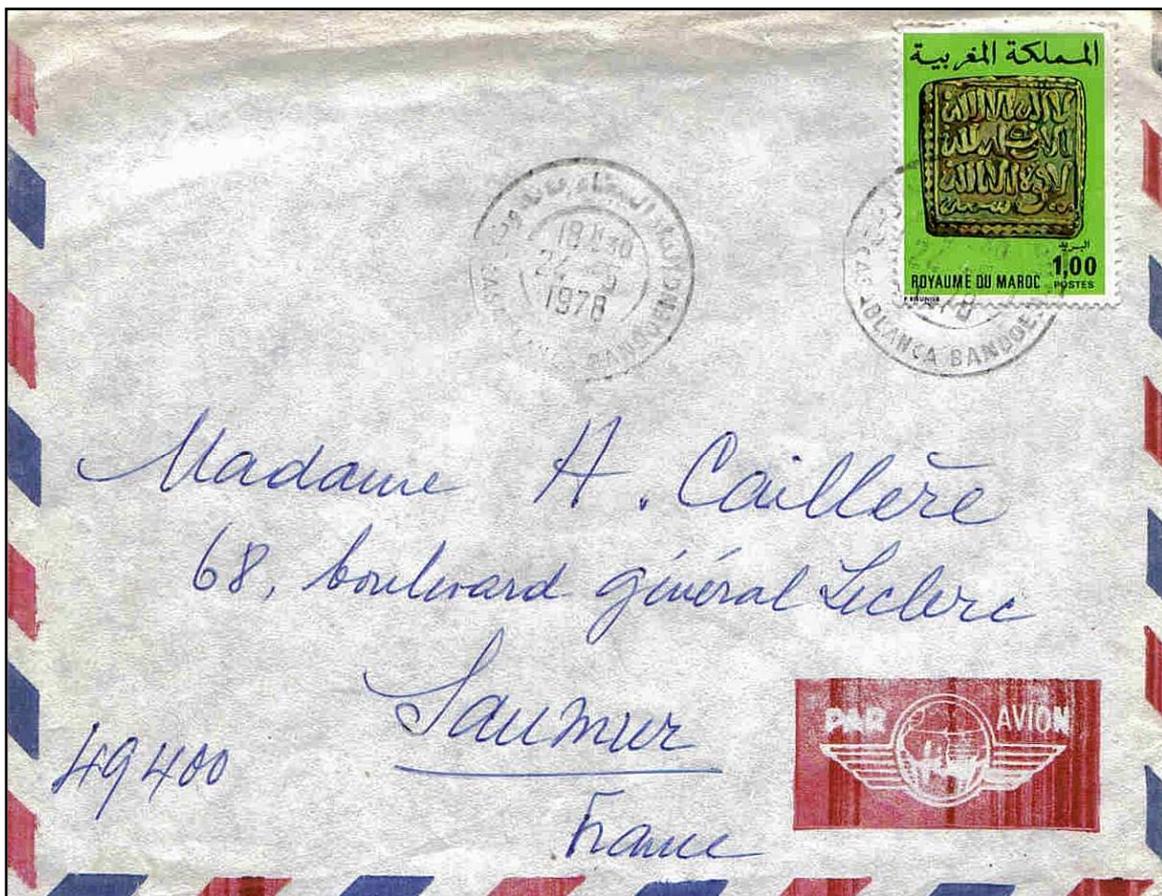


Lettre 1er échelon du 20/11/79 de Safi pour Poitiers affranchie à 1 DH avec une paire de 0,50 DH. Emploi le plus fréquent pour cette valeur !

Le Maghrebophila



Carte postale de Zagora pour Nantes en date du 12/10/79 affranchie à 0,65 DH. C'est la raison d'être de ce timbre.



Lettre du 1er échelon de Casablanca-Bandoeng pour Saumur en date du 24/5/78 affranchie à 1 DH. C'est la raison d'être de cette vignette.

Le Maghrebophila



Lettre recommandée 1er échelon de Dar Kbdani pour les Pays-Bas en date du 9/6/78 affranchie à 3 DH ( 1,40 DH + 1,60 DH de taxe de recommandation ).



Lettre recommandée 3ème échelon par voie de surface de Kénitra pour Paris en date du 18/6/77 affranchie à 2,80 DH ( 1,20 DH + 1,60 DH de taxe de recommandation ). Trois des quatre valeurs de la 1ère émission réunies !

**Les trois valeurs émises le 26 avril 1976 ( Y&T N° 759 à 758 ).**

Les feuilles vues portent la date d'impression de mars 1976. Ces trois valeurs ayant été très vite remplacées, il n'y a probablement pas eu de retirages ( corroboré par la constatation que ces valeurs sont peu courantes sur lettres ).

**Décret n° 2-76-245 du 26 jourmada I 1396 (26 mai 1976) approuvant l'ac-**  
**Décret n° 2-76-233 du 26 jourmada I 1396 (26 mai 1976) portant**  
**création d'une série de trois timbres-poste reproduisant les**  
**monnaies marocaines.**

---

**LE PREMIER MINISTRE,**

Vu le dahir n° 1-73-650 du 14 hija 1393 (8 janvier 1974)  
portant publication des actes de l'Union postale universelle signés  
à Tokyo le 14 novembre 1969,

**DÉCRÈTE :**

**ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la création d'une série**  
**complémentaire de trois timbres-poste reproduisant les monnaies**  
**marocaines aux valeurs d'affranchissement suivantes : 0,05, 0,15**  
**et 0,35 dirhams.**

**ART. 2. — Cette série se présente en feuilles de 50 timbres.**

**ART. 3. — Le ministre des postes, des télégraphes et des**  
**téléphones est chargé de l'exécution du présent décret qui sera**  
**publié au Bulletin officiel.**

*Fait à Rabat, le 26 jourmada I 1396 (26 mai 1976).*

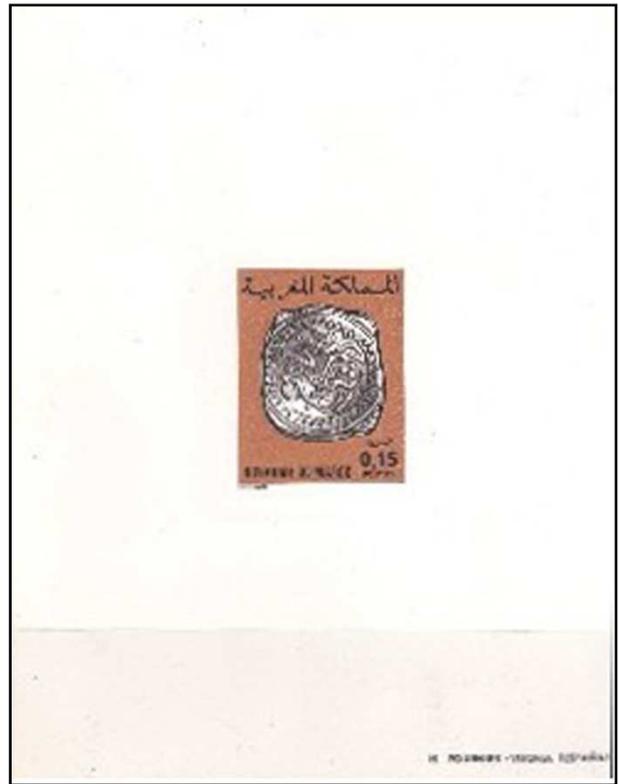
**AHMED OSMAN.**

Pour contreseing :

*Le ministre des postes,  
des télégraphes  
et des téléphones,*

**GÉNÉRAL DRISS BEN OMAR EL ALAMI.**

# Le Maghrebophila



**Epreuves de luxe des trois valeurs émises le 26 avril 1976.**

## Le Maghrebophila



Deux visuels différents pour ces FDC.

### Les usages :

**0,05 DH :** valeur d'appoint.

**0,15 DH :** valeur d'appoint.

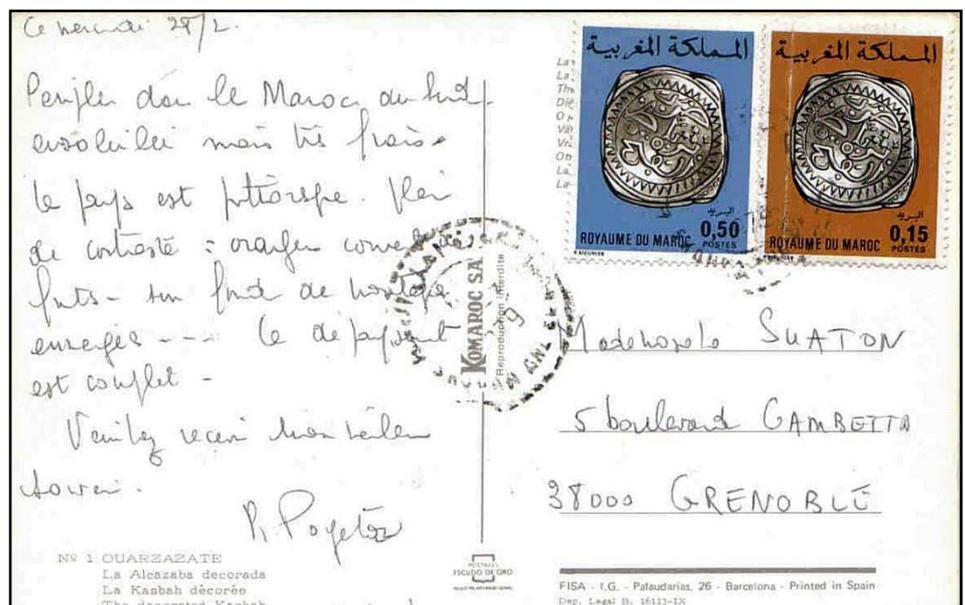
**0,35 DH :** carte postale dans le régime intérieur.

Aucune de ces valeurs n'est courante sur lettre puisqu'elles seront remplacées toutes les trois 5 mois plus tard !

Carte postale du 28 février 1979 de Skoura Ahl El Oust pour Grenoble affranchie à 0,65 DH

(le 0,15 DH trouve ici son usage de valeur d'appoint).

Zéro pointé au receveur de cette distribution, sauf s'il était précocement atteint de la maladie de Parkinson, ce qui constituerait la seule excuse recevable pour un marcophile...



**Les six valeurs émises le 9 septembre 1976 ( Y&T N° 769 à 774 )**

Les feuilles vues sont de juillet 1976. Cotter n'indique pas le nombre de séries émises car les retirages ont dû être nombreux.



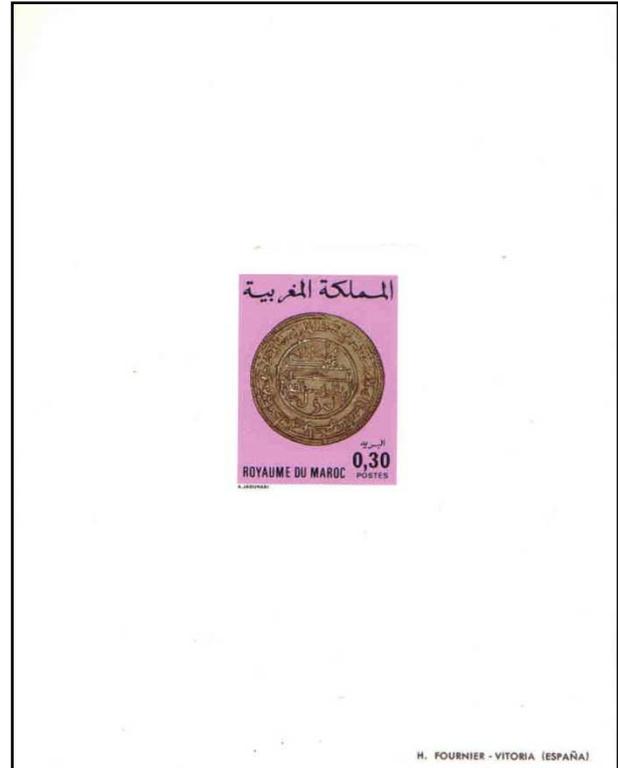
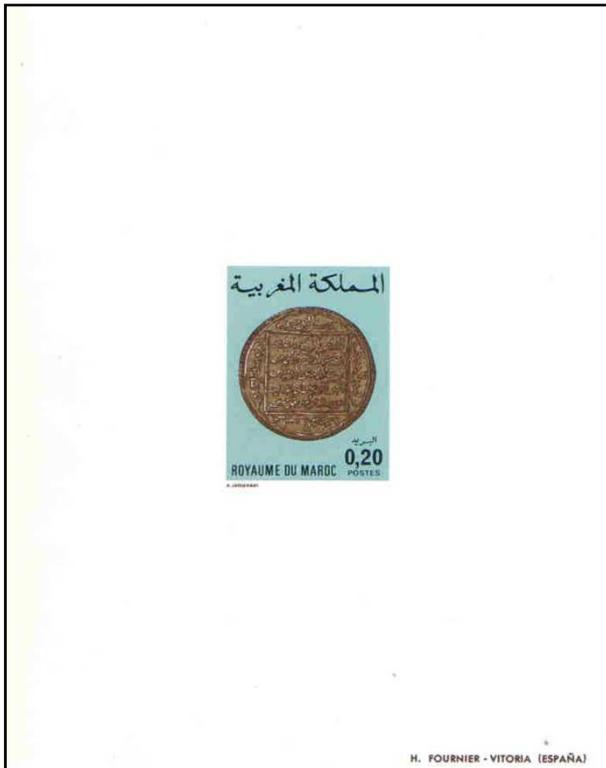
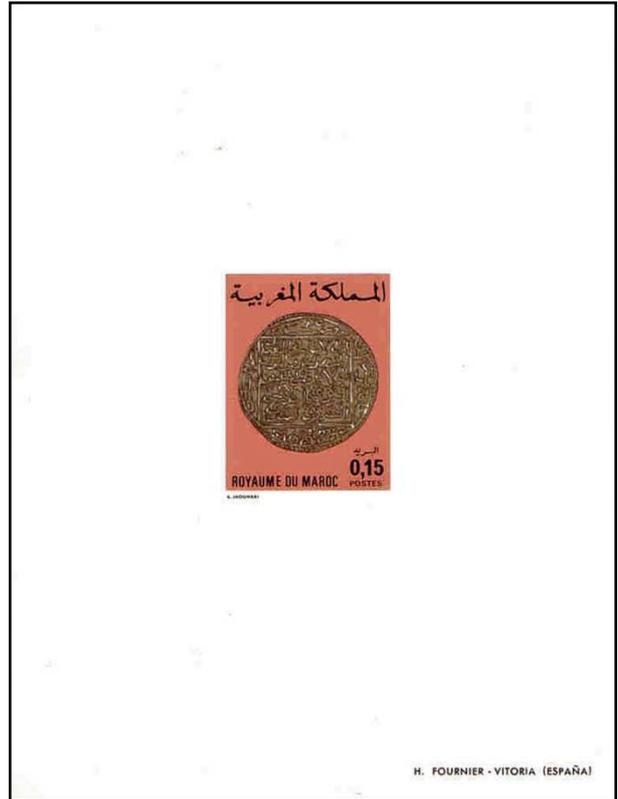
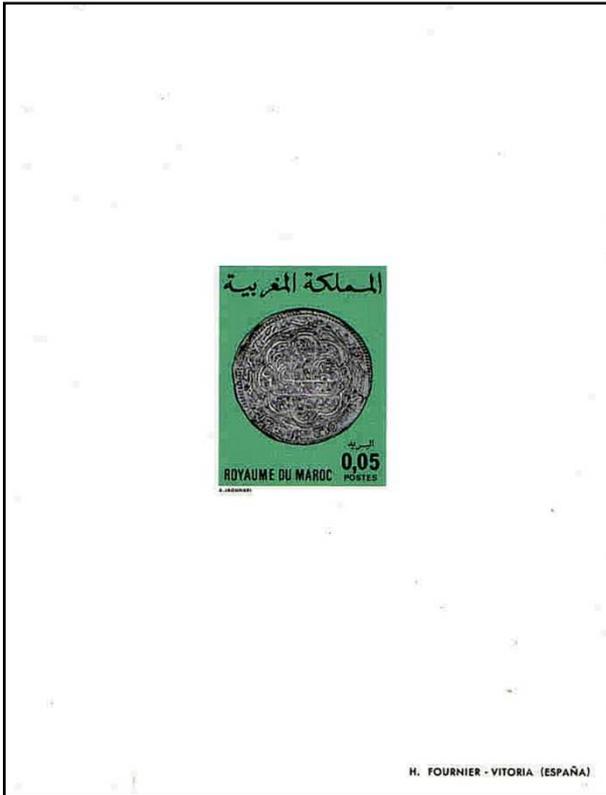
Epreuves d'atelier ( source Delcampe ).

Pour chaque faciale, le texte et le sujet sont définitivement agencés. Variations sur la teinte de fond ( ici bleue, fuchsia et mauve ). Aucun de ces essais ne sera retenu.



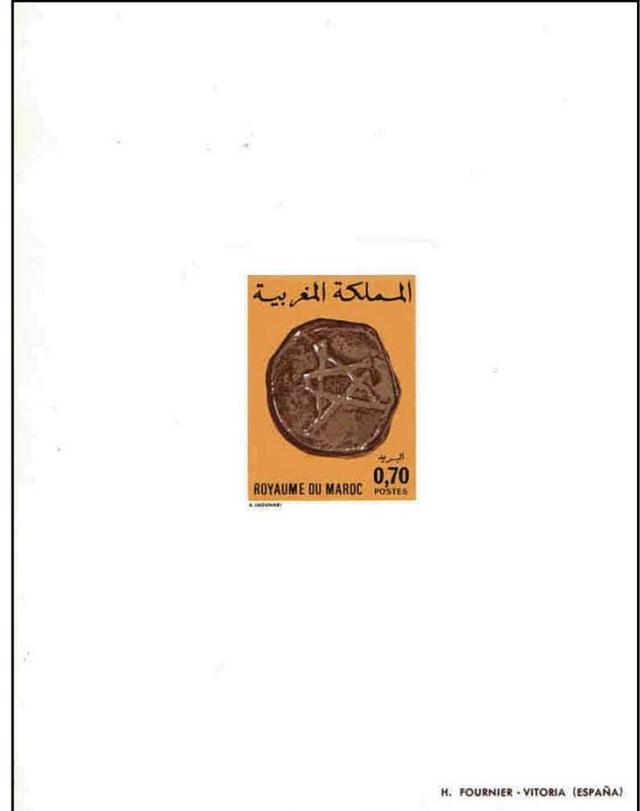
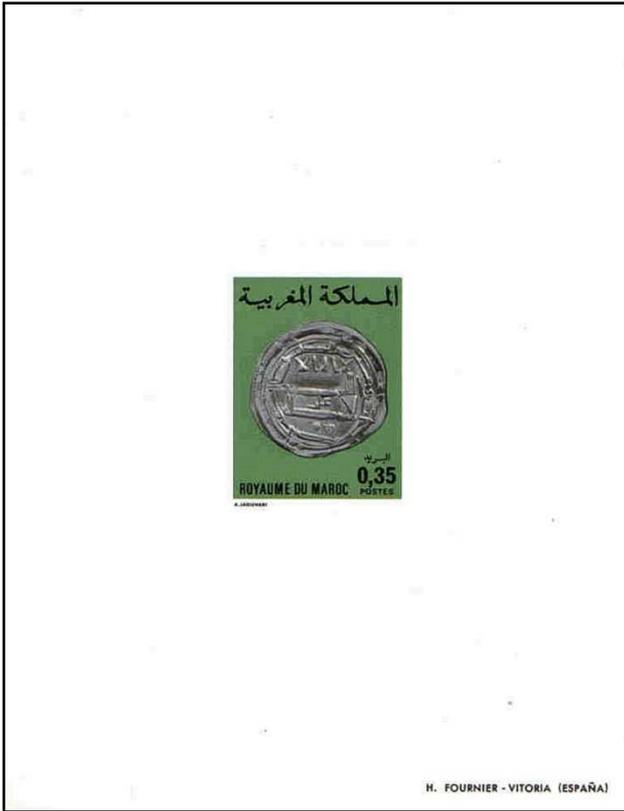
Epreuve d'atelier ( source Delcampe et cliché réduit ). Pour chaque faciale, le timbre « bon à tirer » est encadré.

# Le Maghrebophila



**Epreuves de luxe des 5, 15, 20 et 30 centimes.**

# Le Maghrebophila



Epreuves de luxe des 35 et 70 centimes.



FDC des six valeurs émises le 9 septembre 1976.

**Les usages :**

**0,05 DH :** valeur d'appoint.

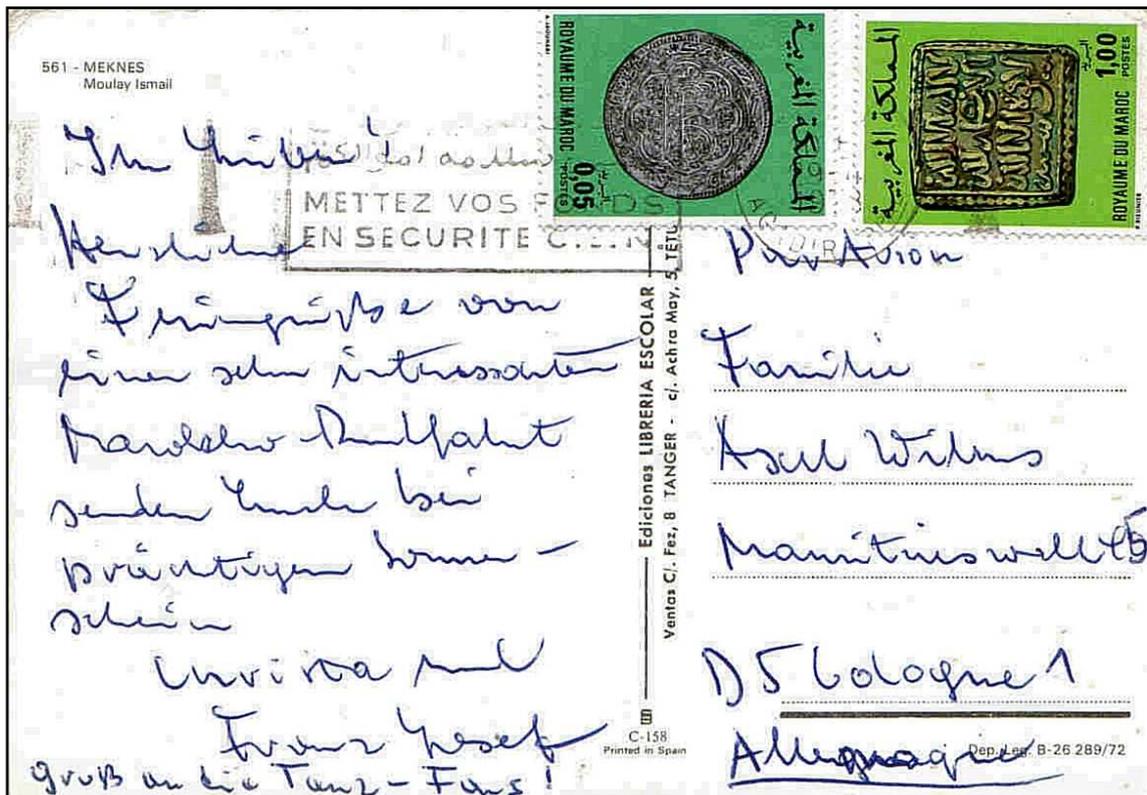
**0,15 DH :** valeur d'appoint. Brochure de moins de 20 grammes dans le régime intérieur !

**0,20 DH :** en paire, lettre 1er échelon dans le régime intérieur. Brochure de moins de 20 à 50 grammes dans le régime intérieur !

**0,30 DH :** imprimés jusqu'à 20 grammes dans le régime intérieur. Brochures de 20 à 50 grammes dans le régime international.

**0,35 DH :** carte postale dans le régime intérieur.

**0,70DH :** valeur d'appoint.



Carte postale avion d'Agadir du 29 avril 1978 pour l'Allemagne affranchie à 1,05 DH ( 0,65 DH + 0,40 DH de surtaxe avion ). Le 0,05 DH en valeur d'appoint.

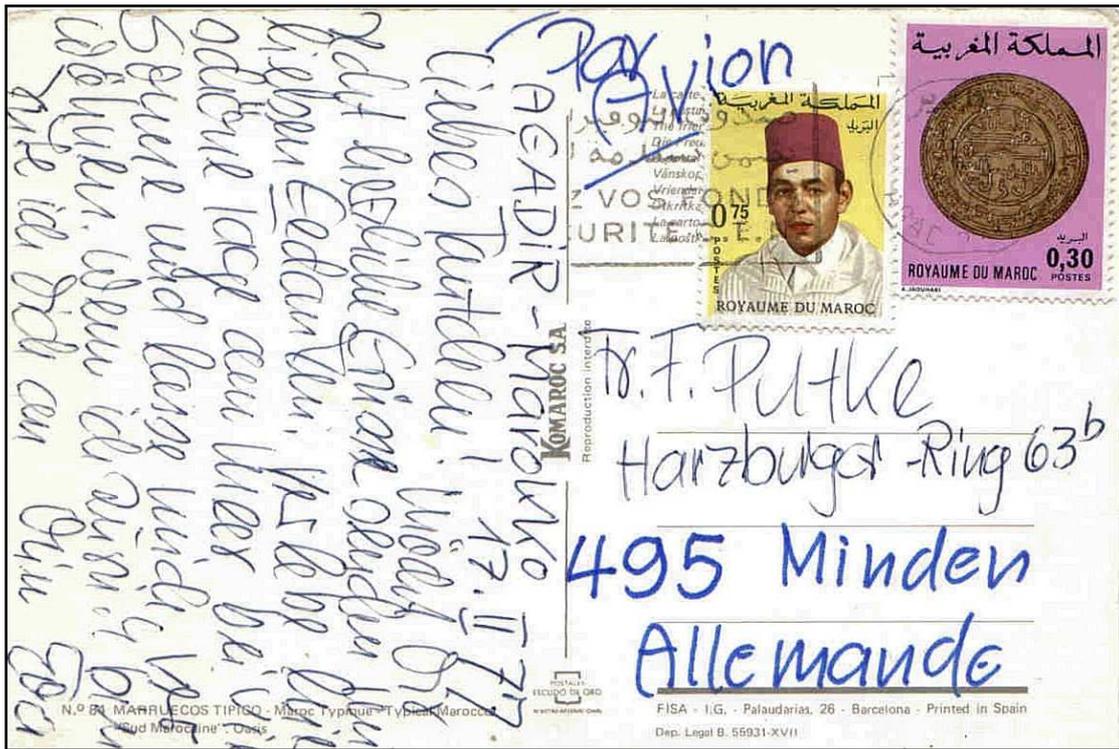
Le Maghrebophila



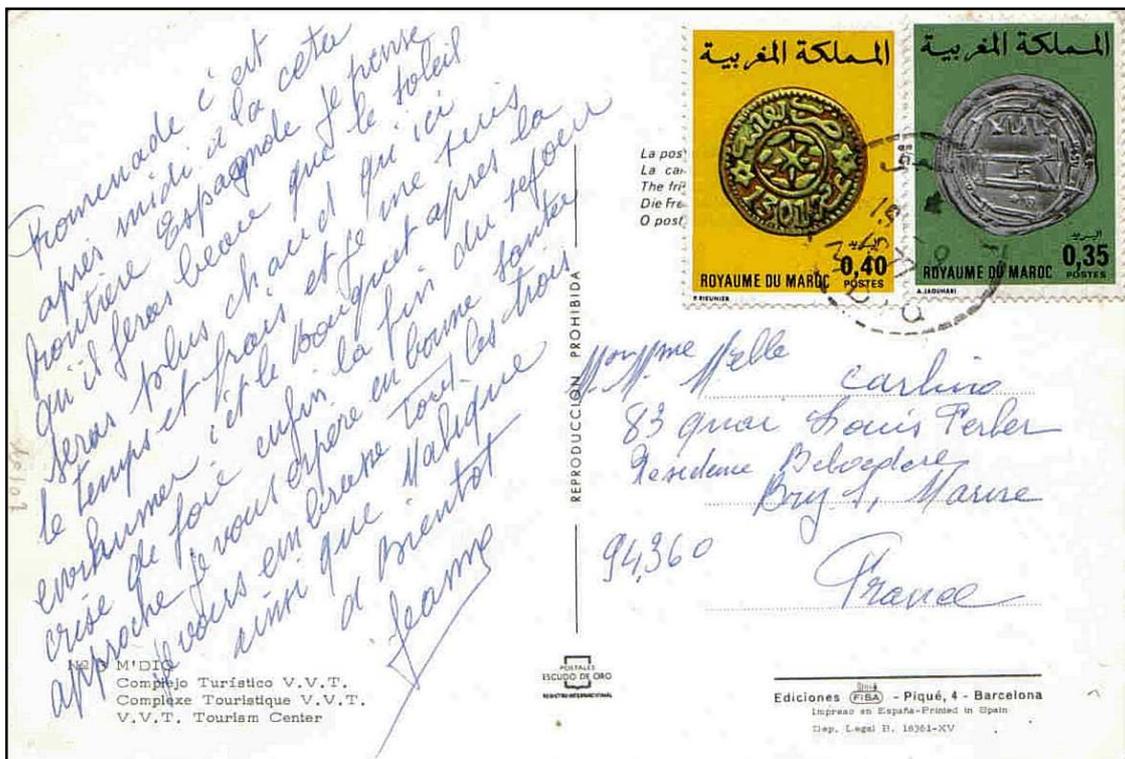
Lettre avion de Fès pour la France affranchie à 1,15 DH ( 1 DH + 0,15 DH de surtaxe avion pour un pli pesant entre 11 et 20 grammes ). La bande de trois du 0,15 DH en appoint.



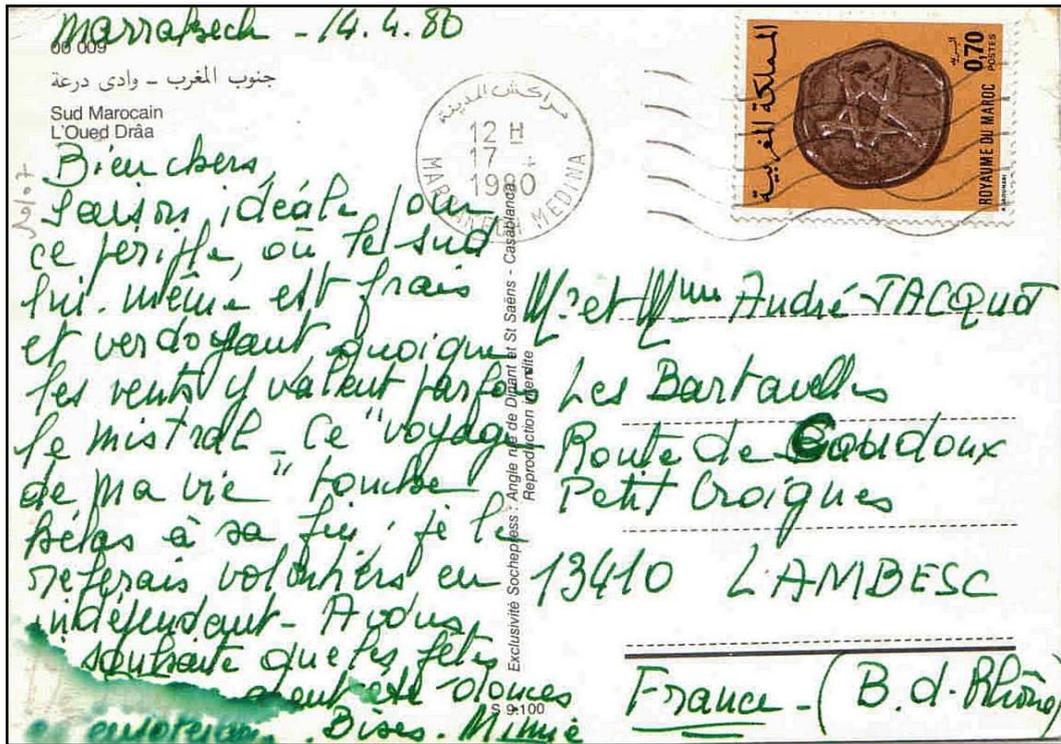
Lettre recommandée 1er échelon par voie de surface avec accusé de réception d'Ahfir ( ex Martimprey du Kiss ) pour la France. Les 4,20 DH se décomposent en 1 DH + 1,60 DH de taxe de recommandation + 1,60 DH de droit d'AR. Le 0,20 DH en valeur d'appoint.



Carte postale avion d'Agadir du 17 février 1977 pour l'Allemagne affranchie à 1,05 DH ( 0,65 DH + 0,40 DH de surtaxe avion ). Le 0,30 DH en valeur d'appoint.



Carte postale de M'Diq du 15 septembre 1977 pour la France affranchie à 0,75 DH ( 0,65 DH aurait suffi ). Le 0,35 DH en valeur d'appoint.



Carte postale de Marrakech du 17 avril 1980 pour la France affranchie à 0,70 DH ( 0,65 DH aurait suffi ). Pénurie de 0,65 DH place Djema el Fna ! Normal, chaque touriste a à cœur d'expédier une vue de la cité légendaire...



Lettre recommandée de Tétouan pour les Pays-Bas affranchie à 3 DH ( 1,40 DH + 1,60 DH de taxe de recommandation ). Bel affranchissement tricolore.

## Le Maghrebophila

Extrait du B.O. N° 3353 du 2 février 1977. Sans suite, les trois valeurs existent déjà...

Décret n° 2-76-501 du 14 moharrem 1397 (5 janvier 1977)  
portant création d'une série de trois timbres-poste reproduisant  
les monnaies marocaines.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-73-650 du 14 hija 1393 (8 janvier 1974)  
portant publication des actes de l'union postale universelle  
signés à Tokyo le 14 novembre 1969,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la création d'une série  
complémentaire de trois timbres-poste reproduisant les monnaies  
marocaines aux valeurs d'affranchissement suivantes : 0,20, 0,30  
et 0,70 DH.

ART. 2. — Cette série se présente en feuilles de 50 timbres.

ART. 3. — Le ministre des postes, des télégraphes et des  
téléphones est chargé de l'exécution du présent décret qui sera  
publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 moharrem 1397 (5 janvier 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre des postes, des télégraphes  
et des téléphones,

GÉNÉRAL DRISS BEN OMAR EL ALAMI.

Extrait du B.O. N° 3409 du 1er mars 1978. Tardif ! Les trois valeurs sont disponibles aux  
guichets depuis le 28 octobre 1977.

Décret n° 2-78-15 du 22 safar 1398 (1<sup>er</sup> février 1978) portant  
création d'une série de trois timbres-poste reproduisant les  
monnaies marocaines.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-73-650 du 14 hija 1393 (8 janvier 1974)  
portant publication des actes de l'Union postale universelle, signés  
à Tokyo le 14 novembre 1969,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la création d'une série  
complémentaire de trois timbres-poste reproduisant les monnaies  
marocaines aux valeurs d'affranchissement suivantes : 0,10 - 0,75  
et 2,00 DH.

ART. 2. — Le ministre d'Etat chargé des postes et télécom-  
munications est chargé de l'exécution du présent décret qui sera  
publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 22 safar 1398 (1<sup>er</sup> février 1978).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre d'Etat  
chargé des postes  
et télécommunications,

MAHJOUBI AHARDANE.

**Les trois valeurs émises le 28 octobre 1977 ( Y&T N° 797 à 799 ).**

Cotter indique un tirage de 203 000 séries. Ces trois valeurs devaient être mises à disposition des usagers en même temps que celles de l'émission précédente ( voir page suivante ).



**Epreuves de luxe des trois valeurs émises le 28 octobre 1977.**



FDC des trois valeurs émises le 28 octobre 1977.



Les feuilles de ces trois valeurs comportent deux dates ( quelle est la signification de la seconde ?! )

**Les usages :**

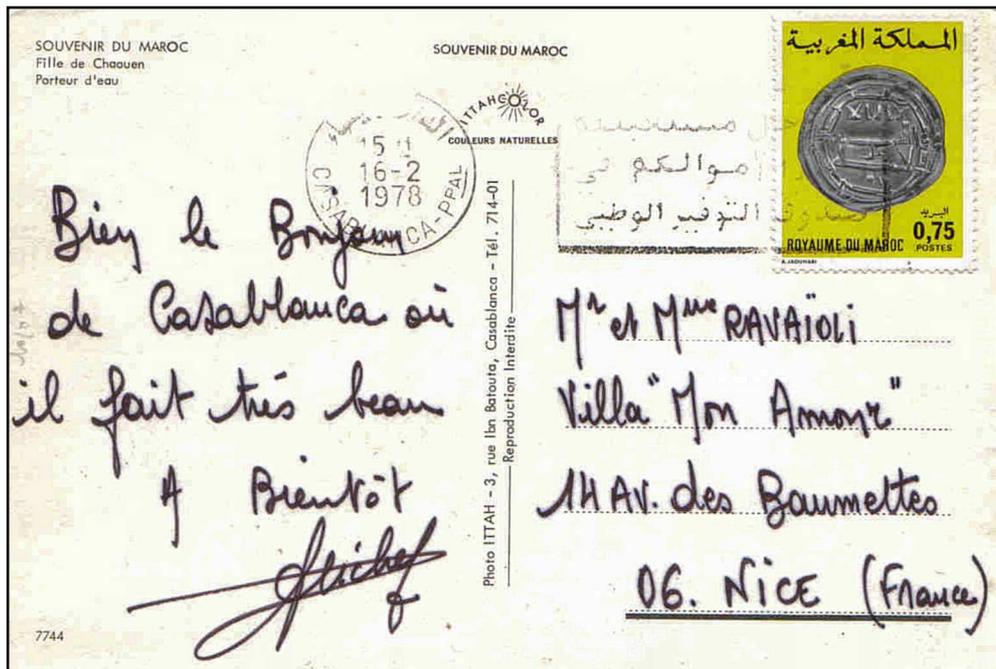
**0,10 DH :** valeur d'appoint.

**0,75 DH :** valeur d'appoint.

**2 DH :** lettre de 100 à 250 grammes dans le régime intérieur. Droit d'assurance par fraction de 1000 DH pour les lettres en valeurs déclarées dans le régime intérieur.



**Lettre de Casablanca pour Poitiers. Le 0,10 DH en appoint pour faire 1 DH.**



**Carte postale de Casablanca pour Nice ( 0,65 DH aurait suffi ).**



Lettre recommandée 1er échelon par avion ( non mentionné ) du 7 août 1976 d'Aklim pour les Pays-Bas affranchie à 3 DH ( 1,40 DH + 1,60 DH de droit de recommandation ).



Lettre recommandée 1er échelon avion pour l'Allemagne. Tarif du 16/2/82 : 1,40 DH + 0,40 DH ( surtaxe avion ) + 2,40 DH ( recommandation ) = 4,20 DH.

**Le 60 centimes émis le 9 mars 1978 ( Y&T N° 807 ).**

**Usage :** en paire, lettre de 50 à 100 grammes dans le régime intérieur. Imprimés de 20 à 50 grammes dans le régime international.



**Epreuve de luxe du 60 centimes.**



**FDC du 60 centimes émis le 9 mars 1978.**



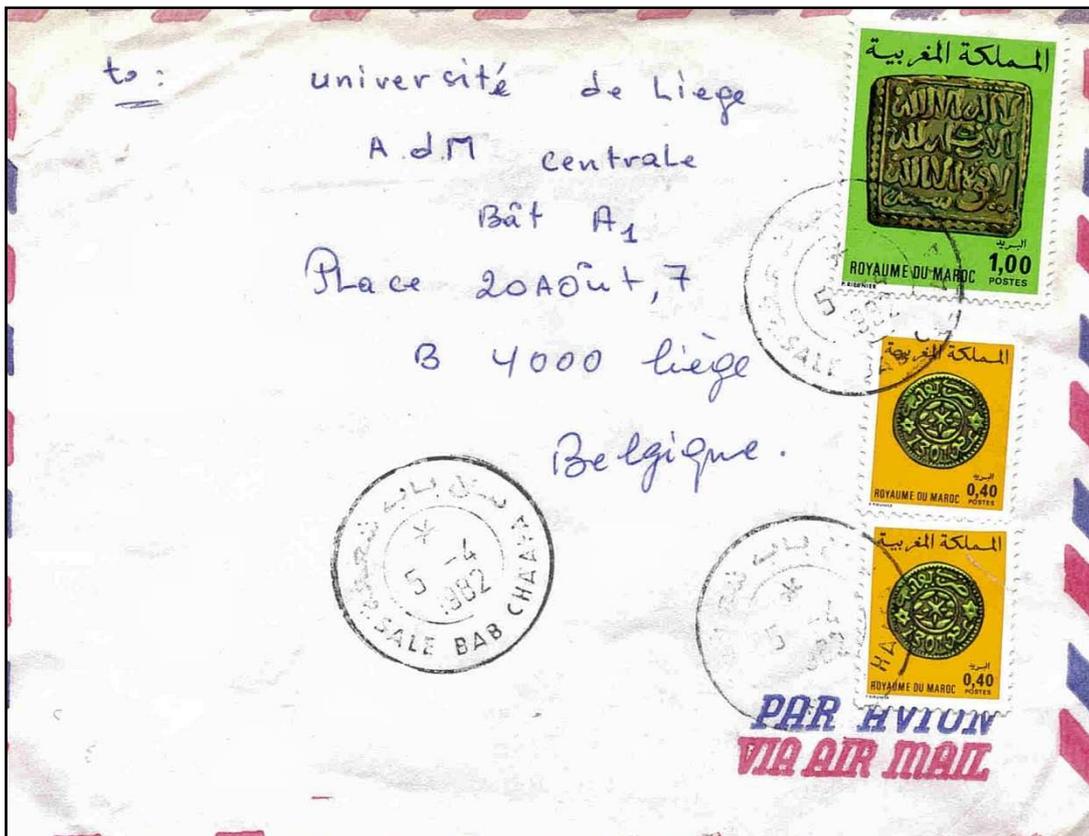
**Le 0,40 DH émis en carnet en 1979 ( Y&T N° 834 )**

Plusieurs présentations différentes ( sans marge, puis avec marge autour de la bande de timbres et teintes différentes ).





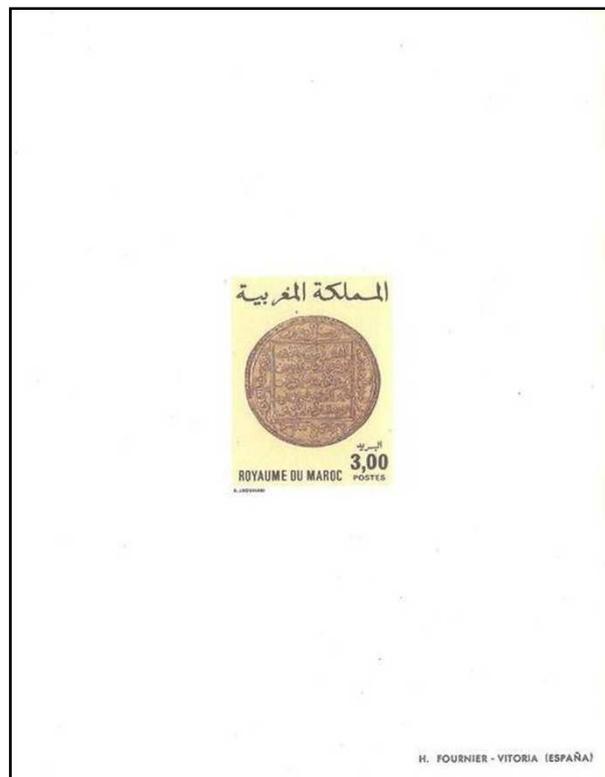
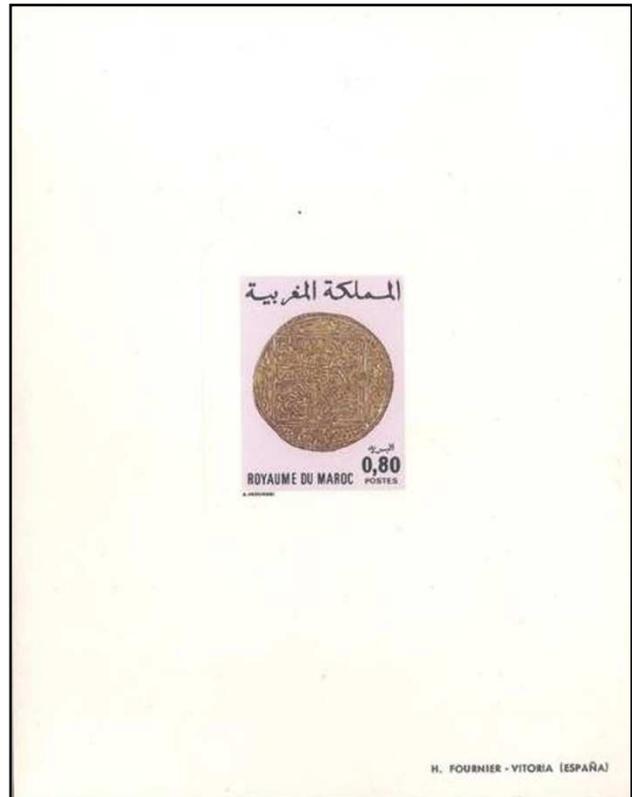
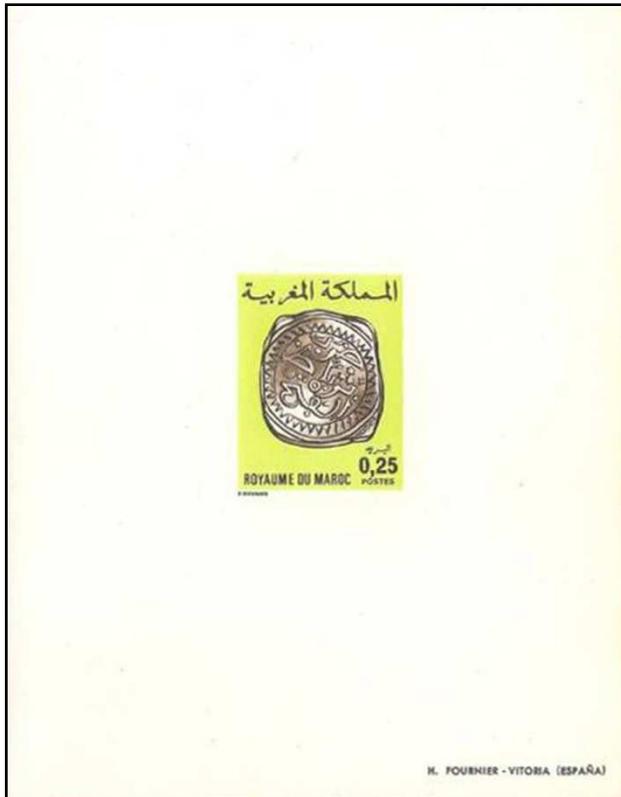
Lettre pour la Belgique 1er échelon par voie de surface ( l'expéditeur a occulté la mention PAR AVION ) du 9 avril 1982. 1,40 DH ( tarif du 16 février 1982 ).



Lettre pour la Belgique 1er échelon par avion du 5 avril 1982. 1,80 DH ( tarif du 16 février 1982 ), soit 1,40 DH + 0,40 DH de surtaxe aérienne.

**L'émission de 1980 ( Y&T N° 854A/B/C ).**

Un seul tirage vu d'avril 1980.



**Epreuves de luxe des trois valeurs émises en 1980**

**Les usages :**

**0,25 DH :** valeur d'appoint.

**0,80 DH :** lettre de 20 à 50 grammes dans le régime intérieur.

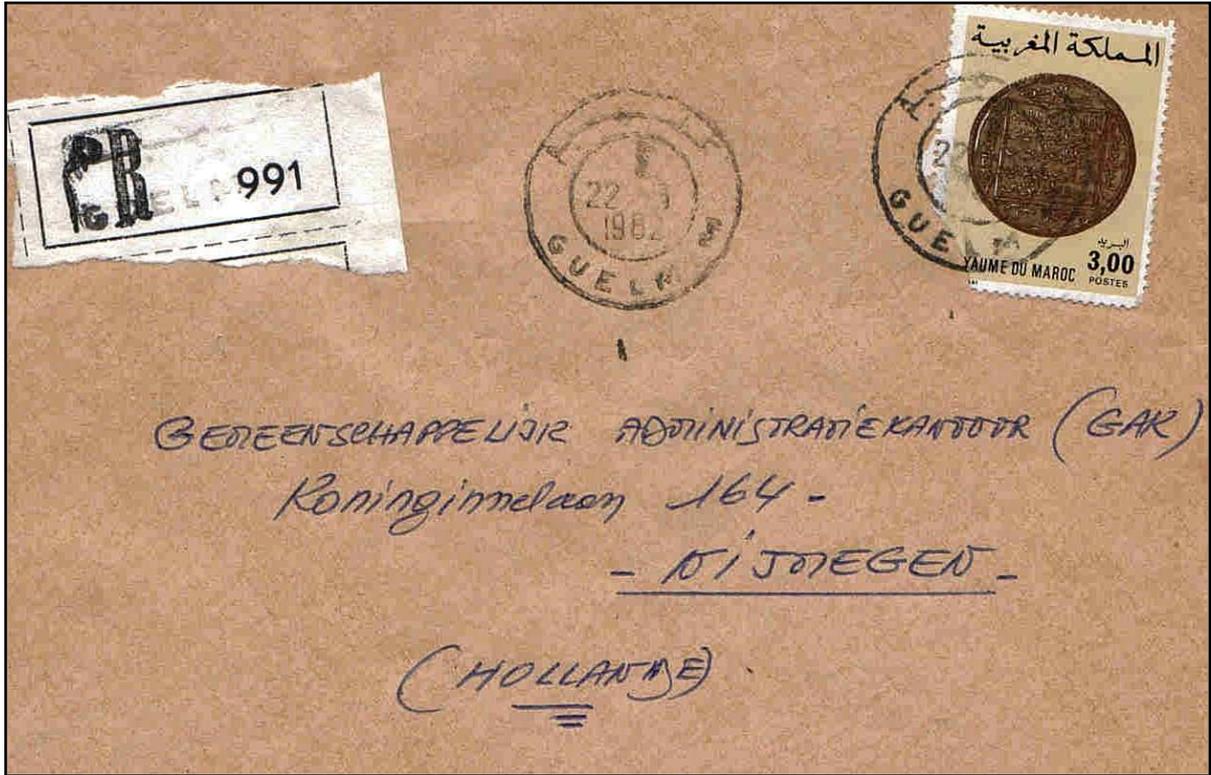
**3 DH :** lettre recommandée 1er échelon pour les pays d'Europe autres que la France, l'Espagne et le Portugal.

Lettre locale de Rabat en date du 30 avril 1984 affranchie à 0,90 DH ( il manque 0,10 DH ) pour un 1er échelon ( tarif du 16 février 1982 ).

Au début de l'année 1982 sont émises les valeurs de la nouvelle série d'usage courant ( portrait de S.M. Hassan II avec le millésime 1981 ) destinées à remplacer progressivement la série des monnaies.



Lettre avion du 1er échelon d'El Jadida pour la Belgique en date du 9 juillet 1983 affranchie à 1,80 DH ( 1,40 DH + 0,40 DH de surtaxe avion : tarif du 16 février 1982 ).



Lettre recommandée 1er échelon de Goulimine pour les Pays-Bas du 22 janvier 1982 (1,40 DH + 1,60 DH de droit de recommandation).

Le 0,50 DH émis en carnet en 1981 ( Y&T N° 885 )





Lettre avion 1er échelon pour la France. 1,40 DH ( tarif du 16/2/1982 ).



Ne pas confondre le timbre de carnet avec celui émis en roulettes de 1000 ( ici à gauche ). Les retouches sont si nombreuses qu'il s'agit presque de deux timbres différents ! Nous n'avons jamais vu ce timbre sur lettre d'époque...

En conclusion, voilà une série d'usage courant agréable à collectionner et qui fournit des pages d'album colorées ! Les collectionneurs de tarifs chercheront à rassembler le maximum de combinaisons sur lettres. Elles sont innombrables...